


*Le Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer*



référence : CP/A04007658-D04007402  
vos réf : 0404/79 AMB/MBL/MV

*Paris, le* 12 AOUT 2004

Monsieur le Député-Maire,

*Cher Alain,*

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la nécessité de nouvelles études sur les lignes d'accès au tunnel transfrontalier du projet Lyon – Turin à travers les préoccupations de M. Dominique SERVAN, Président de l'APSAB.

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 18 décembre 2003 a confirmé le caractère structurant de ce projet qui doit d'une part, assurer le développement durable du fret ferroviaire entre la France et l'Italie et d'autre part, permettre aux voyageurs de traverser les Alpes dans les meilleures conditions.

Une consultation locale relative à l'itinéraire fret s'est tenue en fin d'année 2003. Cette consultation s'est déroulée dans un climat de dialogue constructif. Elle a permis de dégager de larges convergences sur certains sujets importants, notamment l'intérêt du projet et le choix du fuseau Bas-Dauphiné.

Une question relative à l'impact de deux itinéraires distincts en Isère pour le fret et les voyageurs a été clairement posée. J'ai donc demandé à RFF, par décision ministérielle du 26 mai 2004, d'étudier la faisabilité technique, fonctionnelle et économique, d'un jumelage des lignes fret et voyageurs en Isère.

Ces travaux seront suivis par un comité de pilotage local sous l'égide du préfet de la région Rhône-Alpes. Les premiers résultats sont attendus en début d'année prochaine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*A toi.*



Francis GOULARD

Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND  
Député de l'Isère  
Conseiller général  
Maire de Crémieu  
Assemblée Nationale  
75355 PARIS 07 SP